

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'aide au projet de création d'un plateau
sportif extérieur par le Syndicat Intercommunal du
Collège de GEISPOLSHHEIM et Environs**

CP/2020/099

Service chef de file :

J3-Collèges

J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet présenté vise à renforcer l'offre sportive à destination des élèves du collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs une contribution financière pour la création d'un plateau sportif extérieur à Geispolsheim et d'approuver les termes de la convention partenariale et de la convention financière jointes en annexes.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations et des entreprises.

Le contrat départemental et de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver le projet concernant le Collège Jean de la Fontaine à Geispolsheim. Ce projet propose la création d'un plateau sportif extérieur à proximité immédiate du collège. Il permettra de limiter le

temps de déplacement des collégiens jusqu'au Centre Sportif de Geispolsheim pour les pratiques sportives de plein air. Le projet a été co-construit par l'équipe de direction du Collège, les services du Département ainsi que l'équipe Education Physique et Sportive (EPS) avec le Syndicat Intercommunal du Collège.

1) Description du projet

Ce projet a pour ambition de participer à la redynamisation engagée par la Commune de Geispolsheim. En effet, ce plateau sportif se positionne dans le cœur de Ville en mutation, avec le Collège, le gymnase géré par le Syndicat Intercommunal, mais également l'École Primaire à proximité immédiate, le nouveau périscolaire en cours de construction, et la future école maternelle qui sera située en face.

L'ensemble de ces acteurs pourraient bénéficier de ce plateau sportif extérieur, c'est-à-dire l'ensemble des enfants fréquentant le secteur à différents titres (maternelle, primaires collégiens et extra-scolaire) pendant et en dehors des heures scolaires (notamment pour le périscolaire).

La Commune de Geispolsheim s'attacherait à réaliser des voies douces réservées aux piétons et cyclistes pour permettre l'accès en toute sécurité à ce secteur ainsi que la synergie avec l'ensemble des acteurs présents à proximité immédiate du site.

Cet équipement nouveau modifié et largement amélioré s'intégrerait donc dans une stratégie globale d'une politique sportive au bénéfice de l'ensemble des activités scolaires et périscolaires qui sont en plein développement.

La volonté du Syndicat Intercommunal est bien de mettre cet équipement à la disposition du plus grand nombre en lien avec le Collège, le Département et la Commune.

Ce plateau sportif serait composé par :

- un terrain de football à 8 enherbé ;
- une piste de courses ;
- un sautoir.

Cet équipement permettrait au collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim de bénéficier de conditions de pratique améliorées pour l'EPS.

Le projet global est estimé à 85 000 € HT :

Dépenses HT		Recettes HT	
Géomètre	3 000 €	Département	17 000 €
Travaux	75 000 €	D.E.T.R. (estimée)	42 500 €
Divers et imprévus	7 000 €	SICES : Autofinancement	25 500 €
TOTAL HT	85 000 €	TOTAL HT	85 000 €

Il est proposé d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, une aide de 20% au projet porté par le Syndicat Intercommunal du Collège de GEISPOLSHEIM et Environs soit 17 000 €.

2) Les engagements du Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs

Le SICES, propriétaire du futur plateau sportif extérieur, s'engagerait à :

- réaliser les travaux décrits à l'article 2 ci-dessus ;
- associer le Département dans la phase de conception du projet de création de plateau sportif extérieur ;
- garantir au collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim, l'accès prioritaire au plateau sportif extérieur durant le temps scolaire de 8h à 16h30 pour répondre aux besoins identifiés par le collège pour l'enseignement de l'Education Physique et Sportive (EPS), pour la pratique associative du sport scolaire (UNSS) et, le cas échéant, des sections sportives scolaires (SSS) ;
- mettre à disposition du Département gratuitement et une fois par an au maximum, le plateau sportif extérieur, en cas de besoin événementiel.

3) Engagements du Département :

Le Département s'engagerait à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels au Syndicat Intercommunal notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;
- apporter une contribution financière au projet de création d'un plateau sportif extérieur porté par le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs à hauteur de 20% du cout d'opération établi à 85 000 € HT soit un montant de 17 000 €.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	19 107 821,00 €	17 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Jean de La Fontaine de Geispolsheim s'appuyant sur la création d'un plateau sportif extérieur, porté par le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs ;*
- *dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de*

la Mission Education Sport et Jeunesse ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 17 000 € au Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la création d'un plateau sportif extérieur à Geispolsheim ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Intercommunal du Collège de Geispolsheim et Environs joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY